

**MARCHÉ DE**  
**Installation et location de bâtiments modulaires à la Brigade**  
**de Surveillance Extérieure Conteneurs de Gonfreville**  
**l'Orcher**

**MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES ET SERVICES**

*Réf. publication: **DIDDI76\_BSEC\_SMS\_MOD***

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES**  
**PARTICULIÈRES**

CCAG applicable : Arrêté du 30 mars 2021 portant approbation du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services.

Pouvoir adjudicateur :  
Direction interrégionale des douanes  
et droits indirects de Normandie  
13 avenue du Mont Riboudet  
76000 Rouen

## Table des matières

|                                                                 |   |
|-----------------------------------------------------------------|---|
| 1. Nature de l'opération.....                                   | 3 |
| 1.1 – Présentation du projet.....                               | 3 |
| 1.2 – Consistance des travaux.....                              | 3 |
| 1.3 – Budget de l'opération.....                                | 3 |
| 1.4 – Calendrier prévisionnel de l'opération.....               | 3 |
| 2. Spécifications générales.....                                | 4 |
| 2.1 – Observations générales.....                               | 4 |
| 2.2 – Réglementation.....                                       | 4 |
| 2.3 – Contraintes d'urbanisme.....                              | 4 |
| 3. Spécifications techniques.....                               | 5 |
| 3.1 – Expression de besoins.....                                | 5 |
| 3.2 – Description des travaux par corps d'états techniques..... | 5 |
| 3.3 – Maintenance en garantie totale.....                       | 7 |
| 4. Exécution en tranche ferme et en tranches optionnelles.....  | 8 |
| 4.1 – Tranche ferme.....                                        | 8 |
| 4.2 – Tranches optionnelles.....                                | 8 |

# **1. Nature de l'opération**

## **1.1 – Présentation du projet**

La présente consultation a pour but d'installer des bâtiments modulaires RDC/R+1 sur le site de la Brigade de Surveillance Extérieure Conteneurs, située port 1610, route de l'Estuaire, 76700 Gonfreville l'Orcher.

Ces futurs travaux ont pour objectif d'augmenter la capacité d'accueil du site en vue de l'arrivée d'agents supplémentaires à horizon mai 2027.

La Direction interrégionale des douanes et droits indirects de Normandie constitue la maîtrise d'ouvrage. La société GODFROY-MARGAT constitue l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

L'annexe n° 1 au présent CCTP donne une vision de l'emplacement souhaité des modulaires ainsi que des vues de façade.

## **1.2 – Consistance des travaux**

Le présent marché a pour objet l'installation, la location et la désinstallation des bâtiments modulaires RDC/R+1 au sein du site. Ces derniers seront utilisés de façon provisoire. Ils seront aménagés en salle de réunion, pour la partie RDC, et en quatre bureaux, pour le R+1.

Les travaux d'installation et de démontage seront exécutés en site occupé. Ils seront susceptibles d'être interrompus à tout moment en raison du fonctionnement du service.

Sur la parcelle envisagée pour les futures installations des bâtiments modulaires, le bâtiment « imagerie », le bâtiment « scanner » et le bâtiment « administratif » sont implantés ainsi que les parkings extérieurs et les réseaux enterrés. L'ensemble de ces ouvrages et les infrastructures sont actuellement en service pour le bon fonctionnement du site. Ainsi, ils resteront en service jusqu'à la dépose de ces installations.

En effet, le titulaire du présent marché devra particulièrement veiller à ne pas entraver le bon fonctionnement du site pendant toute la durée des travaux. En cas de coupures à réaliser sur les réseaux, il devra prévenir l'équipe de maîtrise d'ouvrage au moins quatre jours ouvrables à l'avance.

L'annexe n° 2 au présent CCTP comprend le plan de masse avec les réseaux et l'annexe n° 3 au présent CCTP comprend deux études de sol.

## **1.3 – Budget de l'opération**

Le budget de l'opération sera soutenu au programme 302.

## **1.4 – Calendrier prévisionnel de l'opération**

Le titulaire du présent marché sera dans l'obligation de fournir un planning détaillé à la remise de son offre. Ce planning devra être conforme aux attendus définis ci-après au point 4 du présent CCTP.

La durée de location sera ainsi répartie entre une tranche ferme et des tranches optionnelles.

## **2. Spécifications générales**

### **2.1 – Observations générales**

Les modulaires devront :

- Être conformes aux exigences du maître d'ouvrage en termes de qualité, de confort, d'esthétique et d'isolation thermique (norme RE2020 exigée) et acoustique ;
- Respecter scrupuleusement la réglementation en matière de construction ;
- Respecter les normes en vigueur pour les bâtiments à usage professionnel ;
- Offrir globalement toutes les garanties de sécurité aux personnes susceptibles de fréquenter les locaux.

### **2.2 – Réglementation**

Il demeure contractuellement convenu que, moyennant le prix porté sur la DPGF, le soumissionnaire devra l'intégralité des travaux et prestations nécessaires au complet et parfait achèvement des prestations au regard de la réglementation, des normes et des règles d'application en vigueur.

L'entreprise est tenue de constituer un cahier regroupant l'ensemble des fiches techniques des matériaux composant l'ouvrage. Ce document sera remis au maître de l'ouvrage au plus tard 15 jours après notification du marché.

### **2.3 – Contraintes d'urbanisme**

Les installations des bâtiments modulaires sont soumises à la demande de permis de construire qui est en cours de finalisation et délivrance par la Ville de Gonfreville l'Orcher.

### 3. Spécifications techniques

#### 3.1 – Expression de besoins

L'installation des bâtiments modulaires prévoit une surface globale d'environ 150m<sup>2</sup>, avec un auvent d'environ 16m<sup>2</sup> reliant une partie de l'ensemble des modulaires au bâtiment « imagerie », permettant d'accueillir les locaux suivants (voir tableau des surfaces ci-dessous) :

| Désignation                 | Surface                  |
|-----------------------------|--------------------------|
| Entrée                      | 6 m <sup>2</sup>         |
| Sas                         | 4 m <sup>2</sup>         |
| Vestiaire                   | 3 m <sup>2</sup>         |
| Rangement                   | 7 m <sup>2</sup>         |
| Salle de réunion            | 53m <sup>2</sup>         |
| <i>Sous total RDC</i>       | <i>73m<sup>2</sup></i>   |
| Palier + Circulation        | 6 m <sup>2</sup>         |
| Dégagement                  | 14 m <sup>2</sup>        |
| Bureau CSDS                 | 16 m <sup>2</sup>        |
| Bureau adjoint n° 1         | 13 m <sup>2</sup>        |
| Bureau adjoint n° 2         | 12 m <sup>2</sup>        |
| Bureau adjoint n° 3         | 12 m <sup>2</sup>        |
| <i>Sous total R+1</i>       | <i>73 m<sup>2</sup></i>  |
| <b>TOTAL SURFACES (SUN)</b> | <b>146 m<sup>2</sup></b> |

#### 3.2 – Description des travaux par corps d'états techniques

Le Maître d'ouvrage prévoit de réaliser :

- Un constat préventif avant les installations des modulaires en présence obligatoire du titulaire du présent marché ;
- Une mise à disposition / état des lieux « entrée » sera réalisée à la réception des travaux d'installation permettant l'accès aux utilisateurs en présence obligatoire de ces derniers et du titulaire du présent marché ;
- Un état des lieux « sortie » avant démontage et remise en état des abords en présence obligatoire des utilisateurs et du titulaire du présent marché.

##### **Installation de chantier**

Le titulaire du présent marché devra prévoir dans son offre tous les dispositifs pour la mise en place de la base vie sur toute la durée du chantier y compris durant la période de démontage.

Également, à l'appui de son offre le titulaire devra fournir un plan prévisionnel des installations de chantier comportant des indications sur l'emplacement et le dimensionnement de la base-vie, l'emplacement des bennes, de stationnement pour la livraison et grutage, etc.

## **Panneaux modulaires – structure – VRD**

Réalisation de terrassement pour création de fondations superficielles/assise dit plateforme, selon les études géotechniques et les études du titulaire du présent marché.

Des panneaux modulaires isolants (murs, sol, plafond) seront posés sur la structure adaptée qui sera posée préalablement sur les fondations/plateforme.

Toutes tranchées nécessaires seront mises en place pour tous raccordements des réseaux. L'ensemble modulaire étant raccordé au bâtiment imagerie par un auvent, le passage des réseaux par ce biais pourra être étudié. La remise en état des abords sera prévue à la fin de chantier.

## **Menuiseries extérieures – serrurerie**

Les menuiseries extérieures métalliques comportant des ouvrants seront équipées d'un vitrage feuilleté de sécurité de type P5A, de stores intérieurs type vénitien à commandes manuelles et d'un système de barreudage pour l'ensemble des menuiseries.

Les entrées d'air de type acoustique seront intégrées dans les menuiseries extérieures.

Un auvent de 16 m<sup>2</sup> reliera le bâtiment « imagerie » aux bâtiments de modulaires.

## **Cloisons – faux plafonds – menuiseries intérieures**

La distribution des cloisons intérieures sera réalisée par la mise en place des cloisons sèches ou cloisons amovibles avec la finition des parements à peindre et les blocs-portes en bois équipées de quincailleries adaptées (ferme-porte, oculi, serrures, garnitures, etc).

Toutes les portes seront équipées d'une serrure à clés, propre à chaque porte.

Les locaux recevront un plafond démontable en dalles assurant une absorption acoustique.

Un escalier intérieur permettra de relier le RDC au R+1 des bâtiments modulaires. Il sera équipé d'une rampe.

## **Revêtement de sol – peinture**

Les revêtements de sol des locaux seront en dalles ou lès de PVC adaptés à la destination des locaux.

Si les parois sont à peindre, le titulaire intégrera dans son offre la mise en peinture de ces parois. De même, si des éléments en bois sont prévus, le titulaire intégrera dans son offre la mise en peinture de ces éléments.

Les teintes seront définies par le maître d'ouvrage dans le cadre de la palette de couleurs du projet. Les travaux comprendront toutes les protections des ouvrages adjacents, les raccords, retouches et nettoyages nécessaires à la parfaite exécution des prestations et à la livraison d'ouvrages finis exempts de défauts.

## **Chauffage**

Le chauffage des locaux sera assuré par des radiateurs électriques équipés de fils pilotes. Ces derniers seront pilotés par un module de gestion d'énergie deux zones pour le chauffage électrique de la salle de réunion, d'une part, et de la zone bureaux, d'autre part.

## **Climatisation**

Le titulaire du marché prévoira des équipements de climatisation pour la salle de réunion et pour la zone de bureaux. Les équipements seront pilotés de manière indépendante.

## **Électricité**

Création d'un départ spécifique pour alimenter l'intégralité du bâtiment provisoire et d'un tableau divisionnaire entièrement équipé pour reprendre l'intégralité des besoins du bâtiment modulaire.

Les appareils d'éclairage seront de source lumineuse LED à poser en plafond en encastrés ou en applique.

D'une manière générale, il sera prévu des interrupteurs dans l'ensemble des locaux.

Au total, il est prévu :

|                   | RDC | R+1 | TOTAL |
|-------------------|-----|-----|-------|
| Prises de courant | 8   | 17  | 25    |
| Prises RJ45       | 8   | 9   | 17    |

Création d'une rocade téléphonique et informatique depuis la baie informatique existante.

Installation d'un coffret informatique entièrement équipé pour reprendre les besoins du bâtiment modulaire.

### **Sécurité incendie**

Le maître d'ouvrage assurera en interne la mise en œuvre de la sécurité incendie des bâtiments.

### **Dépose des modulaires / remise en état**

A la fin du contrat de location, le titulaire du présent marché devra prévoir la dépose des bâtiments modulaires, y compris dépose tous réseaux (enterrés, aériens, etc) installés et la remise en état de tous les abords.

## **3.3 – Maintenance en garantie totale**

Le titulaire du présent marché devra prévoir dans son offre les prestations liées à la maintenance notamment sur :

- les réseaux (climatisation, électricité, chauffage) ;
- la toiture et ses accessoires (descente EP, nettoyage des toitures, etc) ;
- les menuiseries extérieures (portes, fenêtres, stores, etc) ;

## **4. Exécution en tranche ferme et en tranches optionnelles**

### **4.1 – Tranche ferme**

La tranche ferme s'exécute dès notification du premier ordre de service et comporte deux phases :

- phase n° 1 (durée maximale 90 jours) : cette phase comprend la préparation des sols, l'installation des modulaires, leur raccordement aux réseaux et se termine par la réception des bâtiments et leur mise à disposition des services.
- phase n° 2 : cette phase comprend la mise en location des modulaires installés pour une durée ferme de 24 mois à compter de la date réelle de réception.

### **4.2 – Tranches optionnelles**

A l'issue de la tranche ferme, il est prévu plusieurs tranches optionnelles successives de douze mois chacune, comprises dans une durée maximale de six ans :

- tranche n° 1 : prolongation de la location de douze mois supplémentaires (soit une durée totale de location de 36 mois) ;
- tranche n° 2 : prolongation de la location de douze mois supplémentaires (soit une durée totale de location de 48 mois) ;
- tranche n° 3 : prolongation de la location de douze mois supplémentaires (soit une durée totale de location de 60 mois) ;
- tranche n° 4 : prolongation de la location de douze mois supplémentaires (soit une durée totale de location de 72 mois) ;

Les modalités de mise en œuvre des tranches optionnelles sont prévues au CCAP.